

Égalité des sexes et propriété des exploitations agricoles en Autriche

24 septembre 2026



Mis en ligne en juin 2026, un article de *Cahiers Agricultures* examine les inégalités d'accès à la propriété agricole entre hommes et femmes en Autriche, où la part des cheffes d'exploitation est de 35 %, l'une des plus élevées d'Europe. Il s'appuie sur des entretiens avec 14 agricultrices et des juristes en chambres d'agriculture. Les exploitations familiales autrichiennes, souvent de petite taille (moyenne de 23 ha en 2020), sont transmises selon des règles visant à éviter leur morcellement lors des successions, en désignant un seul repreneur. Si l'héritier ou l'héritière qui reprend la ferme est marié, le couple peut devenir copropriétaire par un contrat signé du vivant des parents. Ce statut facilite l'accès à certaines aides à l'investissement. Les maris d'héritières accèdent à la copropriété de façon quasi automatique. En revanche, les épouses d'héritiers doivent légitimer ce statut en obtenant des qualifications professionnelles ou en prouvant leur implication par le travail. Les auteures y voient l'influence d'un préjugé culturel en faveur des hommes et d'une norme de transmission patrilinéaire.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : [Cahiers Agricultures](#)